

REPUBLICQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.20 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	Objet : Apurement du compte 1069	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-20-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022</p> </div>
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu le bilan de la commune de La Celle Saint-Cloud faisant apparaître un solde débiteur au compte 1069 « Reprise 1997 sur Excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » pour un montant de 37 472,37 euros,	
POUR : 31 ABSTENTIONS : 2	Vu la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2022 ouvrant les crédits au compte 1068 pour un montant de 37 472,37 euros,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 23 novembre 2022,	
<p><u>Les Maires-adjoints</u></p> <p>Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE</p>	<p>Considérant la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 à toutes les collectivités au plus tard le 1^{er} janvier 2024,</p> <p>Considérant la nécessité d'apurer le compte 1069 qui n'est pas repris dans le plan de comptes M57,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Abstentions : 2 – M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD</p>	
<p><u>Les Conseillers</u></p> <p>Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH</p>	<p>DECIDE :</p> <p>De procéder à l'apurement du compte 1069 par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 37 472,37 euros qui sera porté au crédit du compte 1069 permettant ainsi de le solder.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="507 1648 943 1917" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 09/12/2022 et de sa publication le 09/12/2022 Le Maire Par délégation  Aude BELLEOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div> <div data-bbox="1066 1659 1465 1848" style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> </div> </div>	

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--